

Assemblée générale d'Anima'fac
Procès-verbal de la séance du 9 janvier 1999

Le président Matthieu Crocq ouvre à 10h30 la séance en expliquant l'unicité de l'ordre du jour qui ne portera que sur le compte de résultat 1997.

En effet, des démêlés avec le fisc ont mis du temps à se résoudre, puisque les notifications ne nous sont parvenues que durant l'été 1998. Il faut noter que ceci nous assure un statut satisfaisant et assaini pour la suite, mais nous coûte sur l'exercice 1997 la bagatelle de 180 000 francs de TVA à payer ce qui fait plonger notre situation dans le négatif. Nous n'avons pas depuis reçu de nouvelles de notre commissaire aux comptes chargé d'examiner puis de se porter garant de la sincérité de nos comptes.

Après quelques explications, la motion suivante est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale d'Anima'fac réunie le 9 janvier approuve les comptes qui lui sont présentés et arrête un résultat négatif de 139 649,40 francs pour l'année 1997. Elle constate la défaillance du commissaire aux comptes de l'association qui ne répond plus aux appels de l'association.

Suite à ce vote, Matthieu Crocq lève la séance à 11h.